



Communiqué de presse
31 mai 2022

Appel aux candidatures pour la diffusion de deux services de télévision locale en Nouvelle-Calédonie : la date limite de dépôt des dossiers est reportée au 30 juin 2022

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique a lancé, le 6 avril 2022, un appel aux candidatures pour la diffusion, sur la télévision numérique terrestre (TNT), de deux services de télévision à vocation locale en Nouvelle-Calédonie.

La date limite pour adresser à l'Autorité une demande afin de disposer des modalités de dépôt électronique du dossier de candidature **est reportée au 23 juin 2022 à minuit, heure de Paris.**

La date limite pour transmettre à l'Autorité, conformément à la procédure indiquée, l'intégralité du dossier de candidature **est reportée au 30 juin 2022 à minuit, heure de Paris.**

À PROPOS DE L'ARCOM :

L'Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication. Elle a notamment pour mission de permettre l'accès des publics à une offre audiovisuelle pluraliste et respectueuse des droits et libertés, de défendre la création et de contribuer à la lutte contre les contenus illicites et problématiques sur internet.

 @Arcom_fr |  @Arcom |  @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](https://www.arcom.fr)

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Marie Liutkus
M : marie.liutkus@arcom.fr
T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

RESPONSABLE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Sara Cheyrouze
M : sara.cheyrouze@arcom.fr
T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Célia Wapoutou
M : celia.wapoutou@arcom.fr
T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63